



L'intersyndicale de la Loire

à Édouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75 007 Paris

Écoles, collèges, lycées : l'intersyndicale exige un plan d'urgence pour la Loire !

Monsieur le Ministre,

L'année scolaire 2025-2026 est marquée par de fortes mobilisations dans la Loire, avec notamment plusieurs grèves reconductibles, dans le premier comme dans le second degré. Ces mobilisations, renforcées par le soutien des parents d'élèves et plus largement par l'opinion publique, portent des revendications fortes. Dans les écoles, les collèges et les lycées, les personnels réclament des moyens à la hauteur des réalités du département pour accueillir décemment l'ensemble des usagers et usagers du service public d'éducation d'une part, et permettre une amélioration des conditions de travail, d'autre part. Les raisons de la colère sont nombreuses : gel de la carte de l'éducation prioritaire, suppressions de postes malgré une pénurie structurelle de personnels, classes surchargées, manque de moyens pour l'inclusion.

Face à l'absence de réponses à la hauteur de la DSDEN de la Loire et du rectorat de l'académie de Lyon, l'intersyndicale FSU, UNSA, CGT éducation, FNEC-FP FO, SUD éducation, CFTD EFRP vous sollicite afin d'obtenir enfin des réponses à la hauteur des problématiques de notre département.

Dans les écoles, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 53 suppressions de classes sont prévues pour la rentrée 2026. C'est une saignée historique ! En parallèle, la création de 19 Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) supprime autant de moyens d'enseignement devant élèves dans le premier degré. Ce transfert de moyens pour un dispositif rejeté par l'Assemblée nationale est inacceptable.

Dans les collèges, 8 suppressions de postes sont prévues pour la rentrée 2026. En 4 ans, 347 élèves supplémentaires ont intégré les collèges publics de la Loire sans les moyens humains associés. Dans les lycées, les effectifs par division, calibrés à 35, ne permettent pas la réussite des élèves et dégradent les conditions de travail des personnels. Autrement dit, sur les dernières années : plus d'élèves ont intégré le second degré avec moins d'enseignants entraînant donc une hausse des effectifs par division. Dans les lycées professionnels, les réformes successives, notamment le parcours en Y, ont engendré un éloignement des élèves de l'école au profit des entreprises, avec autant d'heures de cours en moins pour les élèves.



Alors que les personnels de vie scolaire sont indispensables au fonctionnement des établissements du second degré, le manque de moyens généralisé les atteint plus que jamais. Dans la Loire, les établissements découvrent leur dotation en AED pour la rentrée et les premiers retours montrent des retraits de moyens dans de nombreux cas, sans que les chiffres officiels soient communiqués à ce jour. Il est inacceptable que nos collègues AED, déjà en situation de précarité, subissent une dégradation supplémentaire de leurs conditions de travail. Nous demandons la transparence sur les dotations départementales en moyens de vie scolaire qui doivent être abondées à la hauteur des besoins.

À la rentrée 2026, la Loire perd aussi deux Centres d'Information et d'Orientation (un à St Etienne et un à Saint-Chamond). C'est encore un appauvrissement du lien entre l'école et les familles, et une dégradation supplémentaire des conditions de travail des Psychologues de l'Éducation Nationale, que les usagers et les personnels subissent.

Comme les Psy-EN, les assistantes sociales, assistants sociaux, infirmières et infirmiers de l'éducation nationale ne sont pas en nombre suffisant pour accompagner les situations médico-sociales rencontrées par les élèves et les familles.

Enfin, le manque de personnels administratifs entrave aussi l'organisation des établissements, les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves.

L'intersyndicale de la Loire (FSU, UNSA, CGT éducation, FNEC-FP FO, SUD éducation, CFTD EFRP) exige donc des moyens humains, des équipes pluriprofessionnelles complètes afin de répondre aux enjeux et difficultés de notre département.

Depuis des années, les équipes pédagogiques alertent sur les manques graves et structurels dans la mise en œuvre de l'inclusion des élèves en situation de handicap et des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ces alertes sont ignorées. Les conséquences sont pourtant dramatiques : souffrance des élèves, épuisement des personnels, colère des familles, dégradation continue du service public d'éducation. L'inclusion sans moyens est une maltraitance institutionnelle. Elle met en danger les enfants, affaiblit les personnels et anéantit la confiance dans l'école publique. La loi du 11 février 2005 a posé le principe de l'école inclusive. Vingt ans plus tard, l'État ne respecte toujours pas ses propres engagements. Ce n'est ni un manque de volonté des équipes, ni un problème d'organisation locale : c'est un choix politique de sous-financement. Plus de 40 % des enseignants étaient en grève le 19 mars dans la Loire, cette mobilisation a donné lieu à l'ouverture de 3 dispositifs ULIS et 1 IME hors les murs pour la rentrée 2026 ce qui n'est pas suffisant. Les accompagnant·es d'élèves en situation de handicap sont maintenu·es dans une situation précaire, sans perspective d'évolution de carrière, sans formation et avec un salaire indigne. Ils et elles ont été destinataires d'un courrier mentionnant un licenciement en cas de refus de signer des avenants pour intégrer les PAS ! C'est inacceptable.

L'intersyndicale de la Loire exige que l'État honore les notifications des élèves en mettant tous les moyens humains et matériels nécessaires et qu'un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH soit créé.



En reconnaissant, en janvier, l'existence de « situations aberrantes » c'est-à-dire d'écoles et collèges hors de l'éducation prioritaire mais qui auraient les critères pour y entrer, vous avez confirmé que le gel de la carte de l'éducation prioritaire a créé des situations injustes. Dans la Loire, 3 collèges et 9 écoles sont identifiés comme telles par le ministère lui-même sans qu'il y apporte de réponse à la hauteur. La Loire est dans une situation particulière et notable. En effet, 70% des établissements « aberrants » de l'académie de Lyon sont dans la Loire. De plus, la Loire est le premier département de France des « situations aberrantes ». Au-delà de ces situations, il reste 28 écoles et 7 collèges dont les IPS permettraient l'intégration en éducation prioritaire. Aucun établissement de la Loire ne doit quitter l'éducation prioritaire. Dans la Loire, plus qu'ailleurs, il y a donc urgence à élargir la carte de l'éducation prioritaire ! Nous demandons l'entrée immédiate et sans condition des collèges et des écoles de leurs secteurs qui devraient relever de l'éducation prioritaire sans y être intégrés.

Éducation prioritaire, moyens humains, école inclusive : l'intersyndicale de la Loire exige donc un plan d'urgence pour la rentrée 2026 !

En l'attente de vos réponses,

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en notre attachement au service public d'Éducation.

L'intersyndicale de la Loire
FSU, UNSA, CGT éducation, FNEC-FP FO, SUD éducation, CFDT EFRP.